



CONVOCAION DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 12 JUIN 2023 A 19H00 A LA SALLE COMMUNALE DE CHANDOLIN

1. Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs.
2. Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 29 novembre 2022.
3. Message du Président.
4. Comptes 2022
 - 4.1. Présentation des comptes 2022 de la Commune d'Anniviers.
 - 4.2. Rapport des vérificateurs des comptes.
 - 4.3. Approbation des comptes.
5. Parc solaire des Grands Plans à Grimetz
 - Acceptation du principe de construire une grande installation photovoltaïque sur le territoire communal d'Anniviers conformément à l'art. 71a al. 3 LEn.
 - Acceptation d'un crédit d'engagement correspondant à l'acquisition de 40% du capital-actions de la société à constituer à cet effet pour un montant maximal de CHF 2.4 millions.
 - Acceptation de l'emprunt y relatif à hauteur du montant global.
6. Couverture de la patinoire de Vissoie
 - Acceptation d'un cautionnement de CHF 1'200'000 en faveur de l'Association Toit pour toi pour la construction du projet.
 - Acceptation de la reprise des installations par la Commune ainsi que la dette bancaire y relative pour un montant maximal de CHF 1'200'000 en 2027.
7. Zones réservées
 - Acceptation de prolongation du délai des zones réservées pour 3 ans, dans le cadre de l'harmonisation du PAZ / RCCZ d'Anniviers
8. Divers.

Les comptes 2022, le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 29 novembre 2022 ainsi que les divers documents relatifs aux points 5 à 7 de l'ordre du jour sont à la disposition des citoyennes et citoyens dans les différents bureaux, pendant les heures officielles d'ouverture. Ces documents sont également disponibles sur le site de la Commune www.anniviers.org

Anniviers, le 18 mai 2023

Le Conseil municipal

